

Paris, le 11 mai 2017

Alcool, tabac, cannabis : l'ANPAA invite les futurs députés à remettre la santé publique au centre des débats

Comme elle l'a fait dans le cadre de l'élection présidentielle, l'ANPAA lance une initiative visant à sensibiliser les candidats aux élections législatives aux enjeux liés aux conduites addictives, qu'il s'agisse de l'alcool, du tabac, du cannabis ou d'autres addictions sans produit. Les candidats sont ainsi invités à se prononcer sur 5 propositions. Cet effort de sensibilisation est important alors qu'un rapport d'experts publié la semaine dernière a alerté sur les risques pour la santé d'une consommation, même modérée, d'alcool. Des risques aujourd'hui minorés qui tranchent avec la politique répressive en vigueur pour les substances psychoactives illicites telles que le cannabis.

La consommation de substances psychoactives, licites et illicites, est à l'origine, chaque année en France, de près de 130 000 décès prématurés, dont 79 000 liés au tabac, 49 000 à l'alcool et 1 600 aux drogues illicites. Le tabac et l'alcool sont ainsi les deux premières causes de mortalité évitable. Cette hécatombe a un coût considérable, bien supérieur au montant des taxes prélevées sur le tabac et l'alcool. Alors que ces dernières rapportent, chaque année, 13,6 milliards d'euros, l'Etat doit dans le même temps déboursier plus de 33 milliards pour couvrir le coût des soins engendrés par les maladies liées à la consommation de ces substances.

Paradoxalement, pour les substances illicites, la politique est extrêmement répressive. Une politique inefficace puisque l'on compte aujourd'hui 1,4 million de consommateurs réguliers de cannabis et un niveau d'usage chez les 16 ans largement supérieur à 15 %, le plus élevé d'Europe. Loin de mettre fin aux trafics, la répression touche d'abord les simples consommateurs¹ pour un coût estimé à plus de 300 millions d'euros.

Pour l'ANPAA, le renouvellement de l'Assemblée nationale et l'arrivée de nombreux primo-députés, en raison du non-cumul des mandats, offre une occasion unique de replacer la santé publique au cœur des débats parlementaires. Jusqu'à présent, elle a, bien souvent, été reléguée au second plan, notamment en matière de politique alcool, de nombreux parlementaires se faisant les défenseurs de la seule filière.

Avec ses propositions, l'ANPAA appelle les candidats à soutenir la mise en œuvre d'une politique cohérente au bénéfice tant de la santé et de la sécurité publiques que de la réduction des coûts pour l'ensemble de la collectivité :

- 1. Faire de la prévention des risques et des dommages liés aux conduites addictives une priorité de santé publique**
- 2. Organiser un débat public sur la légalisation du cannabis**
- 3. Réduire la consommation d'alcool chez les jeunes en instaurant un prix minimum de l'alcool**
- 4. Assurer l'information des consommateurs sur les boissons alcoolisées (composition, calories, teneurs en pesticides et sulfites, message sanitaire)**
- 5. Renforcer la prévention et l'éducation à la santé à tous les âges**

¹ 120 000 interpellations pour usage simple contre 15 000 interpellations pour usage-vente ou trafic en 2010 (derniers chiffres connus).

Les réponses des candidats seront publiées sur le [site de l'ANPAA](#) comme l'ont été les engagements pris par les candidats à l'élection présidentielle, dont ceux d'Emmanuel Macron.

L'ANPAA invite également les citoyens à se mobiliser et à interpellier directement les candidats de leur circonscription via un [kit d'interpellation](#) disponible sur le site de l'association.

[>> Retrouvez le détail de ces propositions](#)

[>> Retrouvez les engagements des candidats à la présidentielle](#)

Contact :

Myriam Savy, chargée de mission Plaidoyer

01 42 33 52 89 / 06 43 77 75 70

myriam.savy@anpaa.asso.fr

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. Acteur majeur du secteur français de l'addictologie, elle est implantée sur l'ensemble du territoire national, avec des équipes de prévention et 90 établissements de soins et d'accompagnement agréés par l'Etat et financés par l'Assurance Maladie. Le domaine d'action de l'ANPAA couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – comm@anpaa.asso.fr - [@anpaa asso](#) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](#)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)